

Accompagner
Orienter
Echanger
Ecouter
Animer
Informier



Permanences

(sur rendez-vous)

Saint-Martin-d'Hères

Mardi : de 16 h à 19 h

Mercredi : de 9 h à 12 h

Poisat

Lundi : de 9 h à 12 h

1 fois par mois, voir planning

Horaires susceptibles de modifications en période de vacances scolaires.

RAM sud

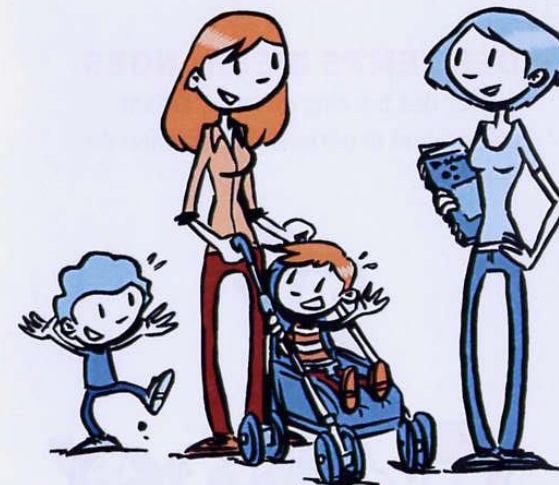
Espace petite enfance Eugénie-Cotton

33 rue George-Sand - Tél : 04 76 44 14 86

mail: ram-sud@ville-st-martin-dheres.fr

 **Saint-Martin-d'Hères**
Service petite enfance

RAM Relais
Assistantes
Maternelles
sud



**Un lieu d'information et d'échanges
pour les parents, les enfants et
les assistantes maternelles**

PARENTS

- **UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ**

dans la démarche d'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le), (liste mise à jour, explication du contrat de travail).

- **UNE ORIENTATION**

vers les interlocuteurs privilégiés (Caf, Pajemploi, DDTE¹).

- **DES TEMPS D'ÉCHANGES**

autour des besoins du jeune enfant (séparation et période d'adaptation de l'enfant).



ENFANTS

- **DES TEMPS COLLECTIFS**

pour les enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le).
Ce sont des temps d'éveil et de socialisation. Des ateliers peuvent être proposés : expression corporelle et graphique, musique, comptines et découverte du livre.

- **DEUX TEMPS COLLECTIFS**

par semaine de 9 h à 11 h (durant les périodes scolaires) :

- **Mardi** : au centre socio-culturel et sportif (CSCS) 2 rue Pierre-Mendès-France à Poizat.
- **Vendredi**: Eugénie-Cotton à Saint-Martin-d'Hères.

→ *Inscription obligatoire*



ASSISTANT(ES) MATERNEL(LES)

- **UNE INFORMATION GÉNÉRALE**

sur le statut d'assistant(e) maternel(le) concernant la relation employeur/salarié (droits et obligations). La mise à jour des places disponibles.

- **DES TEMPS COLLECTIFS**

en lien avec le projet pédagogique.

- **DES TEMPS D'ÉCHANGES**

autour des pratiques professionnelles: 1^{er} entretien avec la famille, VAE², élaboration de supports de travail(chartes).

- **UNE INFORMATION**

sur les conditions d'accès aux métiers d'assistant(e) maternel(le) et employé(e) de maison.

1 : Direction départementale du travail et de l'emploi
2 : Validation des acquis par l'expérience